

**Nomination du représentant officiel
de l'association de circonscription enregistrée**
(Loi électorale, L.R.N.-B. 1973, c.E-3, par.137(3))



P 04 828
(2011-02-07)

Date : _____

Destinataire : Directeur général des élections
Élections Nouveau-Brunswick
C. P. 6000
Fredericton, NB E3B 5H1

Expéditeur : _____
(Nom du parti politique)

**Objet : Nomination du représentant officiel de l'association de circonscription
enregistrée**

Conformément au paragraphe 137(3) de la *Loi électorale*, je nomme, par les présentes,

(Nom, adresse, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse courriel du représentant officiel de l'association de circonscription nommé)

représentant officiel de l'association de circonscription suivante :

(Nom et numéro de l'association de circonscription enregistrée)

(Signature du chef ou du représentant officiel du parti)